

Accord Pelagos
relatif à la création en Méditerranée
d'un Sanctuaire pour les mammifères marins

1^{ère} Réunion Fonds Volontaire Pelagos
Visioconférence, 29 septembre 2022



Accordo Pelagos
relativo alla creazione nel Mediterraneo
di un Santuario per i mammiferi marini

I Riunione Fondo Volontario Pelagos
Videoconferenza, 29 settembre 2022

Pelagos_1ère_Réunion_FVP_2022_SR
Français / Italien
Distribution : 14/11/2022

COMPTE-RENDU DE LA PREMIERE REUNION DU **FONDS VOLONTAIRE PELAGOS**

- Visioconférence, 29 septembre 2022 -

Sommaire

Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la réunion, présentation des participants et informations pratiques.....	3
Point 2 de l'ordre du jour – Examen et adoption de l'ordre du jour.....	3
Point 3 de l'ordre du jour – Nomination du Président de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires.....	3
Point 4 de l'ordre du jour – Approbation de la délibération.....	4
Point 5 de l'ordre du jour – Clôture de la réunion	4
ANNEXES	5
Annexe 1 – Liste des participants	6
Annexe 2 – Ordre du jour.....	7
Annexe 3 – Délibération 1.1 relative à la nomination du Président de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires	8
Annexe 4 – Délibération 1.2 relative à l'attribution de la contribution volontaire de la parft de l'Association « Nage Libre France » à l'Accord Pelagos.	9
Annexe 5 – Relevé des décisions.....	10

Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la réunion, présentation des participants et informations pratiques

1. La Secrétaire exécutive de l'Accord Pelagos, Madame Costanza Favilli, accueille les membres de la I Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires du Fonds Volontaire Pelagos à la réunion en visioconférence qu'elle déclare ouverte à quinze heures, le jeudi vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux. Elle invite Madame Viola Cattani, ayant récemment pris ses fonctions d'Adjointe au Secrétaire exécutif l'Accord Pelagos, à se présenter.

La liste des participants est reportée en [annexe 1](#) du présent compte-rendu.

Point 2 de l'ordre du jour – Examen et adoption de l'ordre du jour

2. Monsieur Florian Expert, Point focal national pour la France, informe les participants de la réunion qu'il devra s'absenter avant la fin de la séance, en raison d'autres et instantes obligations, et propose d'aborder le point 4.1 (et résolution y afférente) par courriel et le point 4.2 (et résolution y afférente) de l'ordre du jour provisoire lors d'une réunion supplémentaire dans les semaines à venir.
3. Les membres de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires acceptent la proposition du Point focal national pour la France. L'ordre du jour est ainsi modifié et approuvé tel qu'il est reporté en [annexe 2](#) du présent compte-rendu.

Point 3 de l'ordre du jour – Nomination du Président de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires

4. **Sur proposition de Madame Céline Van Klaveren-Impagliazzo, Point focal national pour Monaco, les membres de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires décident à l'unanimité de nommer Monsieur Florian Expert, membre français, Président de ladite Commission. De plus, il est convenu que la Présidence de cette dernière soit assurée, par rotation biennale, par la Partie qui n'exerce, dans le même temps, ni la Présidence de la Réunion des Parties, ni le Comité Scientifique et Technique.**
5. Le Point focal national pour la France remercie et accepte d'être nommé Président de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires de l'Accord Pelagos.
6. Le Point focal national pour l'Italie, Madame Silvia Sartori, propose qu'un paragraphe opérationnel visant à préciser les modalités d'attribution de la Présidence de la Commission soit ajouté à la Résolution 1.1 relative à la nomination du Président de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires.

7. Les membres de la Commission s'accordent afin d'introduire un mécanisme de rotation de la Présidence de ladite Commission et donnent mandat au Secrétariat permanent pour définir et présenter la proposition y relative pour approbation des Parties lors de la IX Réunion des Parties à l'Accord Pelagos, pour éventuelle intégration des Termes de Référence du « Fonds Volontaire Pelagos » (Résolution 8.5).

Point 4 de l'ordre du jour – Approbation de la délibération

8. Les membres de la Commission décident d'approuver subséquemment, par courriel, la délibération relative à la nomination du Président de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires. La délibération 1.1 est reportée en [annexe 3](#) du présent compte-rendu.
9. Les membres de la Commission décident d'approuver subséquemment, par courriel, la délibération relative à l'attribution de la contribution volontaire de la part de l'Association « Nage Libre France » à l'Accord Pelagos. La délibération 1.2 est reportée en [annexe 4](#) du présent compte-rendu.

Point 5 de l'ordre du jour – Clôture de la réunion

10. Sur proposition des membres de la Commission, son Président demande au Secrétariat permanent de transmettre le nouvel ordre du jour provisoire et de fixer une date pour discuter de la « Lettre d'intention », et il rappelle l'importance de mettre à jour régulièrement le programme de travail 2022-2023 pour faciliter les échanges entre le Secrétariat permanent et d'éventuels organismes donateurs.
Le relevé des décisions de la réunion est reporté en [annexe 5](#) du présent compte-rendu.
11. Le Président de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires de l'Accord Pelagos remercie les Points focaux nationaux, le Président du Comité Scientifique et Technique et le Secrétariat permanent.
12. Le Président de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires de l'Accord Pelagos déclare la réunion close le jeudi vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux à seize heures.

ANNEXES

Annexe 1 – Liste des participants

NOM <i>COGNOME</i>	PRENOM <i>NOME</i>	FONCTION / <i>FUNZIONE</i>	ORGANISME / <i>ENTE</i>	TEL	EMAIL	PRESENCE <i>PRESENZA</i>
EXPERT	Florian	Président de la Commission FVP et membre pour la France <i>Presidente della Commissione FVP e membro per la Francia</i>	MTE	[REDACTED]	[REDACTED]	Présent / <i>Presente</i>
BERAUD	Eric	Président du CST <i>Presidente del CST</i>	CSM	[REDACTED]	[REDACTED]	Présent / <i>Presente</i>
SARTORI	Silvia	Membre pour l'Italie <i>Membro per l'Italia</i>	MiTE	[REDACTED]	[REDACTED]	Présente / <i>Presente</i>
VAN KLAVEREN- IMPAGLIAZZO	Céline	Membre pour Monaco <i>Membro per Monaco</i>	DREC	[REDACTED]	[REDACTED]	Présente / <i>Presente</i>
FAVILLI	Costanza	Secrétaire exécutif <i>Segretario esecutivo</i>	Pelagos - SP <i>Pelagos - SP</i>	[REDACTED]	[REDACTED]	Présente / <i>Presente</i>
CATTANI	Viola	Adjointe au Secrétaire exécutif <i>Vicesegretario esecutivo</i>	Pelagos - SP <i>Pelagos - SP</i>	[REDACTED]	[REDACTED]	Présente / <i>Presente</i>

Annexe 2 – Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion, présentation des participants et informations pratiques
2. Examen et adoption de l'ordre du jour
3. Nomination du Président de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires
4. Approbation de la délibération
5. Clôture de la réunion

Annexe 3 – Délibération 1.1 relative à la nomination du Président de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires

La 1^{ère} Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires, tenue le vingt-neuf septembre deux-mille-vingt-deux par vidéoconférence :

Rappelant l'article 4 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties s'engagent à prendre dans le sanctuaire les mesures appropriées [...] pour garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines* » ;

Considérant l'article 15 paragraphe 2 du Règlement intérieur de la Réunion des Parties à l'Accord Pelagos, adopté lors de la 3^{ème} Réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue les trente et trente-et-un octobre deux-mille-six à Porquerolles (France), qui stipule que « *Le budget du présent Accord est constitué par [...] les contributions volontaires dont l'acceptation est approuvée par la réunion des Parties ou les Points focaux nationaux* » ;

Rappelant le règlement financier de l'Accord Pelagos, adopté lors de la 4^{ème} Réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue du dix-neuf au vingt-et-un octobre deux-mille-neuf à Monaco ;

Considérant la résolution 8.1 de l'Accord Pelagos relative au Plan de gestion (2022-2027) adoptée lors de la huitième Réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue les quinze et seize décembre deux-mille-vingt-et-un à Rome (Italie) ;

Considérant la résolution 8.5 de l'Accord Pelagos relative au « Fonds Volontaire Pelagos », adoptée lors de la huitième Réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue les quinze et seize décembre deux-mille-vingt-et-un à Rome (Italie) ;

1. *nomme* Monsieur Florian Expert, Point focal national pour la France, Président de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires ;
2. *établie* que la Présidence de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires soit attribuée tous les deux ans à la Partie de l'Accord qui ne représente ni la Présidence de la Réunion des Parties, ni le Comité Scientifique et Technique ;
3. *donnent mandat* au Secrétariat permanent afin de définir le mécanisme de rotation de la Présidence de la Commission d'évaluation en tenant compte de ce qui est établi au paragraphe 2 et l'invitent à présenter cette proposition aux Parties à l'occasion de la 9^{ème} Réunion des Parties à l'Accord Pelagos pour une éventuelle intégration des Termes de référence du « Fonds Volontaire Pelagos » (Résolution 8.5) ;
4. *invite* le Secrétaire exécutif à présenter la présente délibération aux Parties, lors de la IX Réunion des Parties à l'Accord Pelagos.

Annexe 4 – Délibération 1.2 relative à l’attribution de la contribution volontaire de la part de l’Association « Nage Libre France » à l’Accord Pelagos.

La 1^{ère} Commission d’évaluation, d’acceptation et d’attribution des contributions volontaires, tenue le vingt-neuf septembre deux-mille-vingt-deux par vidéoconférence :

Rappelant l’article 4 de l’Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties s’engagent à prendre dans le sanctuaire les mesures appropriées [...] pour garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines* » ;

Considérant l’article 15 paragraphe 2 du Règlement intérieur de la Réunion des Parties à l’Accord Pelagos, adopté lors de la 3^{ème} Réunion des Parties à l’Accord Pelagos tenue les trente et trente-et-un octobre deux-mille-six à Porquerolles (France), qui stipule que « *Le budget du présent Accord est constitué par [...] les contributions volontaires dont l’acceptation est approuvée par la réunion des Parties ou les Points focaux nationaux* » ;

Rappelant le règlement financier de l’Accord Pelagos, adopté lors de la 4^{ème} Réunion des Parties à l’Accord Pelagos tenue du dix-neuf au vingt-et-un octobre deux-mille-neuf à Monaco ;

Considérant l’article 1 b) de l’Accord de siège entre les Parties et le Secrétariat permanent de l’Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d’un Sanctuaire pour les mammifères marins et le Gouvernement de S.A.S. le Prince de Monaco, signé le trois avril deux-mille-dix-sept, aux termes duquel « *Le Gouvernement de S.A.S de Prince de Monaco reconnaît la personnalité juridique du Secrétariat permanent et, aux fins de l’exécution de ses missions statutaires, sa capacité [...] de recevoir, acquérir, détenir ou céder des fonds, devises et valeurs de toutes natures pour la mise en œuvre des décisions adoptées par les Parties* » ;

Considérant la résolution 8.1 de l’Accord Pelagos relative au Plan de gestion (2022-2027) adoptée lors de la huitième Réunion des Parties à l’Accord Pelagos tenue les quinze et seize décembre deux-mille-vingt-et-un à Rome (Italie) ;

Considérant la résolution 8.2 de l’Accord Pelagos relative au Programme de travail et Budget prévisionnel pour le biennium 2022-2023 adoptée lors de la huitième Réunion des Parties à l’Accord Pelagos tenue les quinze et seize décembre deux-mille-vingt-et-un à Rome (Italie) ;

Considérant la résolution 8.5 de l’Accord Pelagos relative au « Fonds Volontaire Pelagos » adoptée lors de la huitième Réunion des Parties à l’Accord Pelagos tenue les quinze et seize décembre deux-mille-vingt-et-un à Rome (Italie) :

1. *remercie* l’Association « Nage Libre France » pour la proposition de contribution volontaire à l’Accord Pelagos ;
2. *décide* d’utiliser la contribution de l’Association « Nage Libre France » pour la mise en œuvre de l’action E-22i (« Bruit sous-marin et impacts potentiels sur les mammifères marins : création de cartes de risques ») du Programme de travail (2022-2023) de l’Accord Pelagos.

Annexe 5 – Relevé des décisions

Point de l'ordre du jour	Décision	Responsable	Echéance
3 (paragraphe 4)	Sur proposition de Madame Céline Van Klaveren-Impagliazzo, Point focal national pour Monaco, les membres de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires décident à l'unanimité de nommer Monsieur Florian Expert, membre français, Président de ladite Commission. De plus, il est convenu que la Présidence de cette dernière soit assurée, par rotation biannuelle, par la Partie qui n'exerce, dans le même temps, ni la Présidence de la Réunion des Parties, ni le Comité Scientifique et Technique.	Les membres de la Commission	Lors de la réunion
3 (paragraphe 7)	Les membres de la Commission s'accordent afin d'introduire un mécanisme de rotation de la Présidence de ladite Commission et donnent mandat au Secrétariat permanent pour définir et présenter la proposition y relative pour approbation des Parties lors de la IX Réunion des Parties à l'Accord Pelagos, pour éventuelle intégration des Termes de Référence du « Fonds Volontaire Pelagos » (Résolution 8.5).	Le Secrétariat permanent	9 ^{ème} Réunion des Parties
4 (paragraphe 8)	Les membres de la Commission décident d'approuver subséquemment, par courriel, la délibération relative à la nomination du Président de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires. La délibération 1.1 est reportée en annexe 3 du présent compte-rendu.	Les membres de la Commission	Lors de l'approbation du présent compte-rendu
4 (paragraphe 9)	Les membres de la Commission décident d'approuver subséquemment, par courriel, la délibération relative à l'attribution de la contribution volontaire de la part de l'Association « Nage Libre France » à l'Accord Pelagos. La délibération 1.2 est reportée en annexe 4 du présent compte-rendu.	Les membres de la Commission	Lors de l'approbation du présent compte-rendu
5 (paragraphe 10)	Sur proposition des membres de la Commission, son Président demande au Secrétariat permanent de transmettre le nouvel ordre du jour provisoire et de fixer une date pour discuter de la « Lettre d'intention », et il	Le Secrétariat permanent	Dans les meilleurs délais

	<p>rappelle l'importance de mettre à jour régulièrement le programme de travail 2022-2023 pour faciliter les échanges entre le Secrétariat permanent et d'éventuels organismes bailleurs donneur.</p> <p>Le relevé des décisions de la réunion est reporté en annexe 5 du présent compte-rendu.</p>		
--	---	--	--